



Comité de Soutien pour Une Nouvelle Énergie Pour Guécélard – “CS-UNÉPG”

AVANTAGES LIÉS à l'ADHÉSION

1 – Préambule – Comité de Soutien, Quelle finalité ? :

L'association "Comité de Soutien pour Une Nouvelle Énergie Pour Guécélard" a pour but - *Extrait des statuts CS-UNÉPG : « D'accompagner dans leur mission, en tant que ressource mais aussi d'un point de vue technique et juridique, toutes les démarches directes ou indirectes des élus-es locaux et communautaires de "Une Nouvelle Équipe Pour Guécélard" et ainsi de leur permettre de bénéficier d'une liberté d'expression plurielle et éclairée ainsi que d'un droit d'exister inaliénable. Elle sera également une opportunité pour continuer à travailler ensemble et contribuer à l'accompagnement et la pérennisation d'un maximum de projets issus du programme "UNÉPG".*

L'association a aussi pour objet et dans le cadre précité, l'écoute et la préservation du cadre de vie des Guécélardais-es, dans le respect des trois piliers fondamentaux du Développement Durable (social, économique et environnemental), valorisant ainsi la notion qui définit le besoin de transition et de changement dont a besoin notre commune et ses habitants, pour vivre dans un milieu plus équitable, en bonne santé et en respectant l'environnement. »

La qualité d'adhérent au Comité de Soutien est conditionnée à l'acceptation des termes formulés dans la charte de déontologie.

2 – Quels sont les membres adhérents pouvant participer activement à la totalité des travaux, à la totalité des réunions thématiques (hors réunions de bureau) et accéder à la totalité des informations mises à disposition par le “CS-UNÉPG” ? :

Les membres de droit suivants :

- | | | |
|----------------------|---|---|
| - Membre d'honneur | : | Exonéré de cotisation annuelle |
| - Membre bienfaiteur | : | Cotisation annuelle + versement exceptionnel égal ou supérieur à 100,00 € |
| - Membre adhérent | : | Cotisation annuelle |

3 – Quelles sont les conditions d'accès à l'adhésion, aux publications et aux différents travaux du “CS-UNÉPG” ?

- 1 – Accepter les termes de l'adhésion (statuts, règlement intérieur, charte),
- 2 – Compléter dater et signer le bulletin d'adhésion
- 3 – Compléter la fiche de compétences spécifiques,
- 4 – Avoir eu sa candidature validée par le bureau directeur de l'association,
- 5 – Régler la cotisation annuelle (sauf pour les membres d'honneur),
- 6 – Avoir reçu en retour la carte d'adhérent-e.

4 – Avantages liés à l'adhésion :

Remarque : le site internet “Wordpress” ainsi que les plateformes de réseaux sociaux sont publics et accessibles à tous.

L'adhésion au Comité de Soutien donne la possibilité :

- 1 – D'accéder à la banque de données “Google Drive” <https://drive.google.com/drive/folders/13zJdYU3jQ0SeLpdw3QY0WuJX4PrABI-s>
- 2 – De participer aux réunions du “CS-UNÉPG”, hors réunion de bureau,
- 3 – De participer aux échanges sur la plateforme “WhatsApp” – “Comité de Soutien UNEPG”,
- 4 – De participer aux visioconférences d'ordre général sur la plateforme “Skype”,
- 5 – De contribuer aux travaux des Groupes de Travail thématiques constitués en fonction des besoins et/ou de l'actualité communale et intercommunale,
- 6 – D'être destinataire par voie matérialisée (flyers, journal) et/ou dématérialisée (SMS, WhatsApp, mail) de tous les comptes rendus des réunions et des groupes de travail, des publications et autres documents en lien avec l'activité du Comité de Soutien,
- 7 – D'accéder aux données et coordonnées de conseils ou de structures compatibles avec l'objet de l'action.

5 – Canaux de communication :

Lors de l'adhésion, une rubrique spécifique est à compléter afin de permettre au Comité de Soutien “UNÉPG” d'identifier les canaux et/ou les outils de communication à privilégier lors de la transmission de l'information en direction de l'adhérent-e.

Ces modalités de transmission inclusives seront adaptables en fonctions des circonstances et des conditions conjoncturelles.

6 – Carte d'adhérent-e :

La carte d'adhérent-e a une validité d'une année civile à compter de sa date d'émission. Elle est conditionnée au paiement de la cotisation.